

Action de formation * P.S.O.P.

Prestation Spécifique d'Orientation Professionnelle

Présentation générale de l'action

Action d'accompagnement à l'élaboration d'un nouveau projet professionnel ou de formation pour personnes en situation de handicap.

Public

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en attente de l'être (loi du 11 février 2005) :

- Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en recherche d'emploi ;
- Salariés du secteur privé et public en activité ou en arrêt ;
- Travailleurs indépendants ;
- Exploitants agricoles.

Lieu

Bastia

Durée

Entre 20 et 40 heures sur une durée de trois mois.
Durée et rythme sont adaptés à chacun.

Prescripteurs

Cap Emploi, Pôle Emploi, Missions locales, Service social CARSAT, MSA, conseiller insertion professionnelle.

Les entrées s'effectuent uniquement sur prescription.

Délai d'accès

A partir de la validation du prescripteur ;
Entrées et sorties permanentes.

Financement

Gratuite pour les participants, prise en charge financière par AGEFIPH, CARSAT.

Pré-requis

Aucun.

Objectifs

- Identifier les compétences acquises, les potentialités, les capacités d'apprentissage, relationnelles, comportementales,
- Identifier les compétences transférables, transversales et les compétences complémentaires à acquérir,
- Travailler sur l'acceptation du handicap et ses conséquences,
- Élaborer un nouveau projet professionnel,
- Évaluer la faisabilité du projet envisagé,
- Identifier les besoins et modalités de formation,
- Construire et formaliser un plan d'action.

Méthodes pédagogiques

La prestation est individualisée en fonction des besoins et problématiques de la personne par :

- Le rythme des rencontres : en général, une rencontre hebdomadaire,
- La durée des entretiens et séances de formation, sera variable en fonction du contenu des séances, des contraintes, de la fatigabilité et des capacités d'attention de la personne.

L'Intervenant suit le bénéficiaire tout au long de la prestation ; du premier entretien jusqu'à l'évaluation.

L'intervenant est ;

- Garant du parcours du bénéficiaire,
- Garant d'une déontologie stricte, respectueuse de la confidentialité et de la vie privée des personnes,

L'intervenant ;

- Accompagne dans un parcours adapté,
- Accompagne sur un mode interactif, favorisant l'autonomie,
- Accompagne dans l'appropriation du projet professionnel

Modalités de suivi et d'évaluation

Entretiens.

Les entretiens sont menés sur un mode semi-directif.

Passation de tests selon les besoins (centres d'intérêts, valeurs professionnelles, aptitudes, potentiel d'apprentissage, ...). Si besoin une visite médicale avec un médecin du travail.

Recherche documentaire, enquêtes terrain permettant par la confrontation aux réalités d'un métier et/ou secteur d'activité, d'approfondir, valider ou infirmer une ou plusieurs hypothèses d'orientation.

Taux de satisfaction

100 % des personnes ont suivi la prestation dans son intégralité

100% personnes ont validé la prestation



Référent administratif : Judith Bresson

Pour tout renseignement : 04.95.31.36.41 Mail contact@irips.fr

Référent pédagogique – Référent Handicap : Marie-Françoise Souquet - referent.handicap@irips.fr